

**CONTRIBUTION AU MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

Suite à la seconde réunion de concertation du 16 janvier 2015 tenue par le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, le CNLAPS présente sa contribution, telle qu’elle a été demandée par le ministère. Dans un réel souci de concertation, exigé par les circonstances, le CNLAPS a associé la CNAPE, la fédération des associations de protection de l’enfance, à ce travail.

1. **RETOUR HISTORIQUE ET TRAVAIL DE QUESTIONNEMENT**

La Prévention spécialisée est déjà engagée, par toutes ses équipes, dans l’approche des jeunes en voie de marginalisation. Elle s’est engagée, depuis deux ans, dans un positionnement clair au niveau national et local, dans la politique publique de prévention de la délinquance.

Le CNLAPS a mis à son catalogue de formation, en 2014, la prévention éducative de la radicalisation.

De son coté, la CNAPE intervient dans le cadre de la formation relative à la prévention de la radicalisation violente, organisée par le comité interministériel de prévention de la délinquance, qui vise à sensibiliser les agents de l’Etat et des acteurs sociaux sur cette question.

De nombreuses équipes travaillent déjà sur l’approche des diversités culturelles suivant en cela l’impulsion du Comité technique de la Prévention Spécialisée[[1]](#footnote-1) : recherche action sur les parcours d’intégration des jeunes issus de l’immigration algérienne l’équipe du CMSEA de Metz, nombreuses actions de la Jeep à Strasbourg, travail sur la laïcité et pratiques éducatives de l’Addap 13 des Bouches du Rhône sont des exemples parmi d’autres qui témoignent de notre engagement quotidien sur cette problématique.

Malgré tout, les acteurs de la Prévention Spécialisée, après la semaine dernière, souffrent, car les assassins sont des jeunes comme ceux que nous accompagnons. Ceci nous oblige à comprendre comment la perception que nous avons eue de cette haine de la République et de ses institutions, et pour laquelle nous alertons les collectivités publiques depuis plus de 20 ans, ne nous a pas aidée à comprendre et à anticiper le risque de radicalisation.

Même si nous pensons qu’il faut prendre le temps de comprendre, nous voulons, dans le temps immédiat, dire que la Prévention Spécialisée s’engagera clairement dans une politique publique de prévention éducative et sociale de la radicalisation.

A notre avis, les causes profondes de la radicalisation sont les mêmes que celle de la délinquance et de toute marginalisation :

* perte de sens de l’éducation ;
* acculturation ;
* désœuvrement ;
* désespérance et frustration, absence de perspectives d’un rôle et d’une utilité ;
* modèles négatifs mais qui sont jugés positifs et qui peuvent attirer ;
* perte du sens du réel et méconnaissance de la connaissance des conséquences du passage à l’acte.

Depuis les Assises du CNLAPS à Marseille en 2002 - consacrées à l’engagement éducatif dans la rue et à la refondation des principes de la Prévention Spécialisée, des missions, de la professionnalité - nous avons probablement sous estimé différentes questions comme l’ethnicisation des quartiers, l’importance du religieux, de la laïcité dans des pratiques éducatives. Mais nous ne les avons pas non plus totalement exclu car nous avons, pour étayer nos réflexions et nos pratiques, organisés il y a quelques années un séminaire avec Mme COSTA LASCOUX, alors [membres du haut conseil à l'intégration et directrice de l'observatoire des statistiques de l'immigration et de l'intégration](http://www.nossenateurs.fr/dossier/27743) . Toutefois, nous n’avons sans doute pas osé l’aborder frontalement, d’autant que de nombreux éducateurs ont eux-mêmes une pratique religieuse autre que chrétienne. Nous étions et nous sommes traversés par les mêmes tensions que la société toute entière. Nous avons craint les dérapages, les amalgames, les incompréhensions, les conflits sans issue.

En 2009, lors de son séminaire annuel de prévention spécialisée, la CNAPE avait abordé la question des pratiques éducatives à l’épreuve de la diversité culturelle et des effets de l’interculturalité sur l’accompagnement par la prévention spécialisée. En effet, la question identitaire et les phénomènes communautaires (origines, histoires, pratiques religieuses, pratiques culturelles, sociologie des groupes…) étaient alors rarement pris en compte dans l’action éducative. Fait qui s’expliquait par la confrontation de multiples facteurs: législatifs (le droit des usagers - loi du 2 janvier 2002, l’intérêt de l’enfant - loi réformant la protection de l’enfance du 5 mars 2007), sociologiques (cultures d’origine, modèles et représentations) et professionnels (appréhension des acteurs de terrain, des associations et des institutions).

A Lyon, en novembre 2013, après 3 ans de préparation, le CNLAPS a engagé la Prévention Spécialisée dans le développement du pouvoir d’agir individuel et collectif par un travail sur le milieu (comme l’indiquait l’arrêté de 1972) en réhabilitant l’intervention communautaire comme le meilleur rempart contre le communautarisme. Car l’approche individuelle, en écho du développement de la société des individus et de la commande publique, avait trop pris le pas, alors que la Prévention Spécialisée, depuis sa création, doit articuler les deux. Mais sans doute cela n’est-il pas encore suffisant à l’heure actuelle, même si de nombreuses équipes s’emparent de cette méthodologie d’action.

Nous avons aussi à nous interroger sur le fait que nos alertes sur la haine de la République de certains jeunes n’étaient pas entendues. Avons-nous suffisamment joué notre rôle d’alerte à l’échelon local mais aussi national ? Le CNLAPS sait-il suffisamment communiquer sur l’expérience, sur les savoirs faires des équipes éducatives ?

Face aux événements survenus en début de cette année, il est nécessaire que les acteurs du travail social – et de la protection de l’enfance en particulier – mènent une réflexion sur leur rôle et l’évolution de leurs pratiques éducatives. Il est également essentiel que les fédérations associatives proposent un certain nombre de préconisations afin de savoir mieux traiter les problématiques à l’œuvre, mais surtout, de déployer des actions à titre préventif.

1. **QUATRE REORIENTATIONS CONCRETES ESSENTIELLES PROPOSEES**

Nous proposons 5 actions, sous forme de fiches.

4 sont à visée globale, car la situation l’exige, selon nous ; une quatrième concerne la Prévention spécialisée en tant que telle.

*Merci de vous reporter aux pages suivantes*

**FICHE ACTION 1**

**Pour une action sociale locale intégrée globale**, **coordonnée, associant les citoyens et portée politiquement**

Les objectifs

1. Décloisonner, mutualiser ;
2. Optimiser ;
3. Faire sauter les querelles de clocher qui sabotent parfois l’action pour le public ;
4. Etre enfin dans une vraie logique de participation citoyenne

L’organisation

Des plates-formes territoriales coordonnées par la Prévention spécialisée, en lien avec les pouvoirs publics et les habitants.

Plus-value et légitimité de la Prévention Spécialisée

1. Volet territorial et neutralité : immergée mais pas prise dans les enjeux de territoire ;
2. Nature de sa mission : plate-forme de ressources et de lien par essence : dotée de fonctions de développement social local, de mise en synergie des acteurs et d’émulation (fonction projet, diagnostic, pouvoir d’agir)
3. Spécialisée dans la jeunesse en difficulté sur les territoires, mais aussi en lien avec les familles et le milieu de vie du jeune en général

Les acteurs sociaux à coordonner

* + 1. Acteurs territoriaux :
       1. animation (Centres sociaux, services jeunesse municipaux, etc.) ;
       2. éducation (prévention spécialisée, AEMO, PJJ, AED, etc.) ;
       3. médiation
          1. sociale (associative, municipales, bailleurs…)
          2. familiale
       4. adolescence et santé (MDA, ESJ, PAEJ)
    2. Services sociaux (ASE, CCAS, CAF…) ?
* Une instance de médiation neutre pour résoudre les conflits entre acteurs, qui freinent souvent l’action sociale sur les quartiers
* **Développer l’approche pluridisciplinaire et le travail en réseau** pour prévenir l’isolement des jeunes et proposer des perspectives d’insertion sociale et professionnelle. La radicalisation relève d’un processus qui se construit par étapes, qui s’explique par des facteurs multiples et qui touche bien souvent des jeunes vulnérables, en perte de repères, en rupture de leur environnement, en situation d’isolement, souvent livrés à eux-mêmes, ce que comblent parfois des promoteurs de la radicalisation. Il s’agit donc de construire des liens avec ces jeunes, de les remobiliser, de les motiver, de leur donner l’envie (enthousiasme, désir, plaisir) de s’investir dans des projets quelle qu’en soit la nature, qu’ils conçoivent avec l’aide d’adultes-ressources, à titre individuel ou collectif, visant leur (ré)insertion sociale et la valorisation d’eux-mêmes et de leur action (fierté de faire, de parvenir à faire, d’être utile, et non de « tuer » le temps : par exemple par des projets professionnels, humanitaires, culturels, ludiques …). En ce sens, **la prévention spécialisée** dontles équipes vont au-devant des jeunes **doit être confortée dans ses missions** tout en développant un travail avec les familles, **soutenue et valorisée** pour favoriser une insertion sociale et citoyenne.
* **Questionner les problématiques de laïcité, de gestion du fait religieux et de mixité** qui impactent au quotidien les pratiques éducatives des professionnels de la protection de l’enfance, que ce soit dans la mise en œuvre d’actions de prévention et d’accompagnement en milieu ouvert en direction des jeunes et des familles ou bien concernant l’accueil en établissement ou en placement familial. Cette réflexion sur les modalités d’action, les pratiques et leur nécessaire adaptation doit concerner, non seulement les professionnels de terrain qui travaillent en lien avec le public, mais également l’encadrement.
* **Développer un accompagnement en direction des familles** des jeunes inscrits dans un processus d’emprise. Bien souvent, les familles sont en attente de réponses face à une situation qu’elles ne maîtrisent pas, qui se sentent d’autant plus impuissantes lorsqu’elles n’ont pas d’interlocuteur. Demander de l’aide est par ailleurs difficile pour elles, craignant d’être jugées, stigmatisées, mises en cause pour n’avoir pas vu la situation se dégrader. Les familles se retrouvent en situation de vulnérabilité, déstabilisée par la situation qui peut impacter l’ensemble de la vie familiale et son fonctionnement. Des espaces de parole entre parents peuvent être des outils intéressants pour aborder cette problématique, sous réserve qu’ils soient animés par des personnes formées à l’animation de groupes, y compris les bénévoles.

**FICHE ACTION 2**

**Une offre de formation revisitée et renforcée pour les travailleurs sociaux et les bénévoles**

La formation initiale

1. Des orientations pédagogiques et des contenus moins théoriques et plus connectés à la réalité ;
2. Des professeurs recrutés en conséquence ;
3. Des contrats d’apprentissage développés ;

Des écoles en travail social plus ouvertes sur l’extérieur

La formation continue

1. Partagée (pour mutualiser les actions de formation les plus intéressantes de chaque réseau (ex pour le CNLAPS : prévention de la radicalisation des jeunes, diagnostic social de territoire, élaborer des projets, l’intervention sociale à l’épreuve des trafics de produits stupéfiants sur les quartiers populaires)). Chaque réseau conserve néanmoins la propriété intellectuelle de ses formations.

1. Pluridisciplinaire et pluriinstitutionnelle (pour décloisonner) : *Cf.* le travail autour de la loi de protection de l’enfance en ce moment, qui comprend ce point.
2. Accrue (alors que la réforme de la formation professionnelle va dans l’affaiblissement des formations de perfectionnement et d’adaptation au poste, pour prioriser les formations longues qualifiantes et les formations pour les demandeurs d’emploi). L’un ne doit pas se faire au détriment de l’autre

Concernant le CNLAPS plus particulièrement, il conviendra de démultiplier la formation des éducateurs de Prévention Spécialisée (voire en lien avec nos partenaires), autour de la prévention de la radicalisation dans chaque région CNLAPS, à partir de notre travail éducatif et en abordant les phénomènes de radicalisation au sens large (et pas uniquement du djihadisme)). Nous avons, pour ce faire, prévu dès le printemps dernier une formation dans notre catalogue 2015. La question des moyens se posera néanmoins pour mener cela à grande échelle (humains : élargir notre pool de formateurs sur cette question ; financiers : mobiliser des financements).

Pour la CNAPE, il s’agit également de développer la formation des professionnels de la protection de l’enfance sur les phénomènes  d’emprise mentale et de radicalisation. Cette problématique ne doit pas être circonscrite aux dérives liées à l’Islam radical mais à l’ensemble des phénomènes sectaires qui se caractérisent par une manipulation mental en vue d’exercer un ascendant intellectuel ou moral sur une personne notamment vulnérable. Il s’agit de la rendre hermétique au raisonnement et au sens commun, de l’enfermer dans une perception unique de son environnement, en l’amenant à être plus intransigeante et intolérante à l’égard de ceux qui ne pensent pas comme elle. Il est donc nécessaire que les écoles de travail social intègrent des modules concernant ce sujet dans la formation initiale et continue des travailleurs sociaux.

Sur les phénomènes spécifiques de radicalisation violente, il convient de s’appuyer sur les travaux menés par le comité interministériel de prévention de la délinquance. Celui-ci a développé une formation à l’attention des agents de l’Etat et des acteurs sociaux visant à les sensibiliser sur cette question. S’appuyant sur un certain nombre d’experts et de chercheurs, cette formation ponctuelle, mise en œuvre en réponse à une actualité particulière, mériterait d’être intégrée durablement dans le programme de formation des acteurs de la protection de l’enfance.

**FICHE ACTION 3**

**SECURISER LA PREVENTION SPECIALISEE**

Numériquement (et donc financièrement)

* une équipe éducative par territoire de la politique de la ville
* une jauge d’intervention d’un éducateur pour 1 000 habitants au maximum (contre un pour 2 à 5 000 actuellement, en moyenne), sans retirer les moyens actuels hors des territoires de la politique de la ville (mais en les sanctuarisant)
* un réseau national représentatif (le CNLAPS), en lien avec les autres acteurs de prévention spécialisée tel que la CNAPE, ayant davantage les moyens humains de coordonner et d’outiller la profession, ainsi que d’en assurer la représentation et la promotion

En renforçant le lien avec certaines politiques publiques

* renforcer le partenariat avec l’Education Nationale (convention cadre nationale)
* articuler la Prévention Spécialisée avec le secteur de l’insertion sociale et professionnelle (développer les chantiers éducatifs permanents, l’accès au logement) en particulier pour les jeunes issus de l’ASE)

Juridiquement

La Prévention spécialisée doit devenir une compétence obligatoire des Conseils Généraux, à financement également obligatoire et non plus facultatif comme elle l’est aujourd’hui (amender en cela l’article L 121-2 du CASF).

En la gardant rattachée à la protection de l’enfance, quelle que soit l’issue de la réforme territoriale et la collectivité dont dépendrait la Prévention spécialisée.

Il y aurait, en effet, un risque de réorientation de sa mission, voire de morcellement encore plus grand de son intervention (et par là-même de sa cohérence territoriale) si elle devait être décidée à un échelon infra-départemental, alors qu’elle est une mission de service public.

En la rattachant à une mission (ou délégation) interministérielle

* ce qui reconnaîtrait sa contribution à différentes politiques publiques (depuis sa mission éducative et son rattachement à la protection de l’enfance) ;
* pour avoir un interlocuteur unique au niveau de l’Etat, ce qui assurerait simplicité, lisibilité, et équilibre ;
* Qui assurerait un vrai lien entre Etat et Conseils généraux sur la question de la Prévention spécialisée.

**FICHE ACTION  4 : ASSISES DE LA FRATERNITE**

**« Paroles à dire et paroles à entendre » portées par le Ministère de la Jeunesse**

* **Organiser des journées de débats localement sur l’approche laïque des pratiques éducatives** en co-construction avec les autres réseaux d’action sociale et d’éducation populaire et proposer à ces réseaux nationaux une concertation rapide pour communication de recommandations aux adhérents respectifs sur les territoires dans le but de déboucher sur des projets d’action communs.
* **Organiser un concours national sur la fraternité et la laïcité autour des pratiques culturelles**

**Quelques mots clé :** Parole, sujet, identité, histoire, transmission, culture, conflit, politique.

Il s’agit de permettre l’expression des jeunes que nous suivons sur de nombreux supports (chansons, affiches, textes, photographies, journal de rue, débats publics, théâtre…). Nous affirmons la nécessité d’un travail sur les représentations, sur les préjugés, sur les images de soi et des autres, sur la connaissance ou sur l’élucidation de son histoire personnelle indissolublement liée à l’histoire de son lieu de vie. Tout ceci est indispensable à la construction identitaire des adolescents que nous accompagnons. Notre Forum de Lyon en novembre 2013 a aussi montré l’importance des créations culturelles et artistiques (danse, théâtre, photographie, musique…) et du travail sur les questions de l’immigration, de la religion, de l’interculturalité et de l’intergénérationnel.

* **Utiliser le sport pour modifier le visage des quartiers**

Le CNLAPS avait organisé les Journées nationales de la prévention spécialisée en 2012 sur le thème « Action éducative et sports créatifs ».

Le sport, notamment collectif, est un formidable vecteur de fraternité. Des actions sportives collectives sur les territoires permettent également d’occuper l’espace et d’offrir des temps importants pour les jeunes.

Il est sans doute important de prolonger la réflexion que nous avions menée en 2012.

1. Rapport du CTPS, « La Prévention Spécialisée à l’heure de la diversité culturelle »,  2009) [↑](#footnote-ref-1)